

Bruxelles, le 29 novembre 2022  
(OR. en)

14771/22

**SAN 609**  
**PHARM 177**  
**MI 877**  
**SOC 656**  
**RECH 632**  
**EDUC 410**  
**DIGIT 226**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
Objet:	Conclusions sur la vaccination, l'un des outils les plus efficaces pour prévenir les maladies et améliorer la santé publique - <i>Approbation</i>

---

1. Le 14 septembre 2022, la présidence a soumis au groupe "Santé publique" un projet de conclusions du Conseil sur la vaccination, l'un des outils les plus efficaces pour prévenir les maladies et améliorer la santé publique<sup>1</sup>.
2. La pandémie de COVID-19 a une nouvelle fois mis en évidence la question de la réticence à la vaccination et a montré l'utilité de la coopération au niveau de l'UE pour prévenir et limiter la propagation des maladies à prévention vaccinale. Ces deux aspects de la politique de vaccination ont constitué une priorité pour la présidence tchèque. Parmi plusieurs événements organisés sur ces sujets, la vidéoconférence des membres du groupe "Santé publique" (Haut niveau) du 26 juillet 2022 et la réunion informelle des ministres de la santé du 7 septembre 2022 ont fourni des éléments utiles pour la proposition de conclusions du Conseil.

---

<sup>1</sup> 12396/22

3. Le groupe "Santé publique" a examiné le projet de conclusions du Conseil lors de trois réunions et est parvenu à un accord provisoire le 31 octobre 2022 à l'issue de nouvelles consultations informelles.
  4. Le 25 novembre, le Comité des représentants permanents a approuvé le projet de conclusions ayant fait l'objet d'un accord provisoire au sein du groupe<sup>2</sup> et a décidé de le soumettre au Conseil (EPSCO) pour approbation lors de sa session du 9 décembre 2022.
  5. Le Conseil est invité:
    - à approuver les conclusions annexées à la présente note, et
    - à décider de les publier au Journal officiel de l'Union européenne.
-

## **Conclusions sur la vaccination, l'un des outils les plus efficaces pour prévenir les maladies et améliorer la santé publique**

### **Introduction**

La vaccination est considérée comme l'un des outils de santé publique les plus efficaces pour prévenir les maladies infectieuses et atténuer leurs effets les plus néfastes. La vaccination est non seulement importante pour les enfants, mais aussi tout au long de la vie. Le développement des vaccins représente un bouleversement dans l'histoire de la médecine et a eu une incidence significative sur la santé publique. De nombreuses maladies ont été évitées par la vaccination, ce qui a permis de réduire la charge pesant sur les systèmes de santé et d'éviter 3,5 à 5 millions de décès par an, selon les estimations<sup>3</sup>. Dans le cas de la variole, la maladie a même été éradiquée grâce à la vaccination.

Toutefois, aujourd'hui, la vaccination est victime de son propre succès. Certaines personnes ne voient plus les effets des maladies infectieuses qui ont disparu en raison des programmes de vaccination et un grand nombre d'entre elles peuvent même de ce fait remettre en cause l'importance de la vaccination. Dans de nombreuses régions de l'UE, la couverture vaccinale est nettement inférieure aux niveaux recommandés. Les maladies infectieuses peuvent facilement réapparaître dans de telles circonstances. L'épidémie de rougeole qui a éclaté ces dernières années dans un certain nombre de pays européens en est un exemple.

La volonté des personnes de recevoir des vaccins sûrs, efficaces, recommandés et disponibles a été remise en question au cours des dernières décennies. La réticence à la vaccination est classée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) parmi les dix plus grandes menaces pour la santé mondiale. Il s'agit également d'un problème qui varie en fonction du contexte, du pays et du type de vaccin concerné, ce qui le rend particulièrement complexe. Il n'existe pas de solution universelle, et il est nécessaire d'œuvrer durablement à améliorer le dialogue avec les citoyens, à comprendre leurs préoccupations et à élaborer des stratégies de vaccination sur mesure, parallèlement à des campagnes de communication ciblées.

---

3 [https://www.who.int/fr/health-topics/vaccines-and-immunization#tab=tab\\_1](https://www.who.int/fr/health-topics/vaccines-and-immunization#tab=tab_1)

La pandémie de COVID-19 a davantage mis en évidence l'ampleur et la portée de cette question. La réticence à la vaccination contre la COVID-19 a été fortement influencée par divers facteurs, parmi lesquels les préoccupations relatives à la sécurité et à l'efficacité perçues du vaccin ont été prédominantes. Bien que, dans certains États membres de l'UE, les campagnes de vaccination contre la COVID-19 n'aient pas abouti à des taux de vaccination très élevés, les résultats ont été impressionnants dans quelques parties de l'Union européenne.

Parmi les points positifs, la pandémie a également permis de mettre au point un certain nombre de solutions et d'outils importants que nous pouvons déjà utiliser aujourd'hui. Des avancées significatives ont été réalisées, par exemple, dans le domaine de la transformation numérique, avec la collecte et l'échange de données au niveau de l'UE ainsi que la mise en place du certificat COVID numérique de l'UE, étape importante établissant une norme mondiale dans le cadre des mesures de santé publique visant à contenir la propagation de la pandémie. La stratégie de l'UE concernant les vaccins contre la COVID-19<sup>4</sup>, suivie du lancement de l'Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA), représente également une avancée majeure en vue d'assurer la mise au point, la passation de marché, l'acquisition, et la distribution de contre-mesures médicales au niveau de l'UE, telles que des vaccins et des traitements. Une autre réalisation tout aussi importante est la mise en place de l'union européenne de la santé, qui vise à renforcer la préparation et la réaction aux crises des principales agences.

Nous devons tirer les enseignements de la pandémie de COVID-19 pour garantir une préparation adéquate aux futures crises de santé publique. À cet égard, les flux de personnes déplacées vers l'UE peuvent constituer un enjeu de santé publique, en premier lieu pour les groupes déplacés eux-mêmes, ainsi que pour les États membres, qui devraient inclure toutes ces personnes dans leurs stratégies de vaccination, conformément à la législation nationale. En outre, nous devrions porter notre attention sur l'incidence du changement climatique sur la santé publique, qui peut être considérable, avec des modifications potentielles dans l'éventail de transmission des maladies infectieuses, en particulier les maladies vectorielles telles que le hantavirus, l'encéphalite à tiques, la maladie de Lyme et le paludisme.

Dans cette optique, les États membres devraient intensifier leurs efforts communs, en s'appuyant sur la recommandation du Conseil relative à la coopération renforcée contre les maladies à prévention vaccinale de 2018<sup>5</sup> et sur les enseignements tirés de ces dernières années marquées par la pandémie de COVID-19.

---

4 COM(2020) 245 final

5 COM(2018) 244 final

Si les services, les programmes et les politiques de vaccination relèvent de la responsabilité des États membres, compte tenu de la nature transfrontière des maladies infectieuses et des défis communs auxquels sont confrontés les programmes de vaccination nationaux, en particulier à la lumière de la pandémie de COVID-19, de la migration ou de l'épidémie de variole du singe, les États membres pourraient bénéficier d'une approche encore plus coordonnée de l'UE pour prévenir et limiter la propagation des épidémies et des maladies à prévention vaccinale.

## **Lutte contre la réticence à la vaccination: le risque de mésinformation et de désinformation et la nécessité de renforcer la confiance de la population dans la vaccination**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

1. RAPPELLE qu'en vertu de l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), l'action de l'Union, qui doit compléter les politiques nationales, doit porter sur l'amélioration de la santé publique et la prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé physique et mentale;
2. RECONNAÎT que les programmes de vaccination relèvent de la responsabilité des États membres mais qu'une approche mieux coordonnée au niveau de l'UE peut généralement apporter une valeur ajoutée, compte tenu de la nature transfrontière des maladies à prévention vaccinale;
3. CONSTATE que la réticence à la vaccination a des causes profondes différentes. À des situations différentes, par exemple la vaccination de routine avec des vaccins bien connus ou la vaccination lors de crises sanitaires, comme la pandémie de COVID-19, pour lesquelles des vaccins nouvellement mis au point sont déployés, correspondent des solutions différentes;
4. EST CONSCIENT que la pandémie de COVID-19 a clairement mis en évidence les menaces et les défis que la mésinformation et la désinformation constituent pour nos sociétés. L'"infodémie" - une information beaucoup trop abondante, y compris des informations fausses ou trompeuses, dans les environnements numérique et physique durant une flambée épidémique<sup>6</sup> - a été l'un des facteurs essentiels qui ont accru les risques pour la santé humaine, les systèmes de santé et une gestion efficace des crises;

---

6 [https://www.who.int/health-topics/infodemic#tab=tab\\_1](https://www.who.int/health-topics/infodemic#tab=tab_1)

5. RAPPELLE la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante, adoptée le 5 décembre 2018, lançant le plan d'action contre la désinformation<sup>7</sup>, la communication de la Commission intitulée "Lutter contre la désinformation en ligne"<sup>8</sup>, adoptée le 26 avril 2018, la communication de la Commission intitulée "Orientations de la Commission européenne visant à renforcer le code européen de bonnes pratiques contre la désinformation"<sup>9</sup>, adoptée le 26 mai 2021, la communication de la Commission intitulée "Coopération renforcée contre les maladies à prévention vaccinale"<sup>10</sup>, adoptée le 26 avril 2018, et la communication conjointe de la Commission et du haut représentant intitulée "Lutter contre la désinformation concernant la COVID-19 - Démêler le vrai du faux"<sup>11</sup>, adoptée le 10 juin 2020;
6. RAPPELLE les conclusions du Conseil sur le renforcement de la résilience et la lutte contre les menaces hybrides, y compris la désinformation, dans le contexte de la pandémie de COVID-19<sup>12</sup>, la recommandation du Conseil relative à la coopération renforcée contre les maladies à prévention vaccinale<sup>13</sup>, qui accorde une attention particulière à la question de la réticence à la vaccination et de la désinformation, qui détourne l'attention du public des bénéfices de la vaccination et crée une méfiance à l'égard de la science ainsi qu'une crainte à l'égard de possibles effets secondaires, et PREND NOTE de la feuille de route<sup>14</sup> de la Commission européenne pour la mise en œuvre des actions préconisées par la recommandation ainsi que des activités de l'action commune en faveur de la vaccination<sup>15</sup>, qui formule des recommandations et met à disposition des outils concrets pour apporter des réponses plus fortes aux défis en matière de vaccination, y compris en encourageant l'acceptation des vaccins;
7. RAPPELLE le rapport destiné à la Commission intitulé "State of Vaccine Confidence in the EU + UK" (état des lieux de la confiance à l'égard des vaccins dans l'UE + Royaume-Uni), publié le 11 décembre 2020<sup>16</sup>;

---

7 JOIN/2018/36 final

8 COM/2018/236 final

9 COM/2021/262 final

10 COM/2018/245 final

11 JOIN/2020/ 8 final

12 ST 13626/20

13 COM/2018/244 final

14 [https://health.ec.europa.eu/system/files/2022-07/2019-2022\\_roadmap\\_en.pdf](https://health.ec.europa.eu/system/files/2022-07/2019-2022_roadmap_en.pdf)

15 <https://eu-jav.com/>

16 [https://ec.europa.eu/health/system/files/2020-12/2020\\_confidence\\_rep\\_en\\_0.pdf](https://ec.europa.eu/health/system/files/2020-12/2020_confidence_rep_en_0.pdf)

8. RAPPELLE le rapport intitulé "Countering online vaccine misinformation in the EU" (Lutter contre la mésinformation en ligne sur les vaccins dans l'UE), publié par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies le 29 juin 2021<sup>17</sup>, qui examine les éléments probants permettant de lutter contre la mésinformation en ligne sur les vaccins dans l'UE et MET EN AVANT le portail européen d'information sur la vaccination<sup>18</sup>, hébergé par l'ECDC, qui fournit des données précises et actualisées sur la vaccination ainsi qu'une vue d'ensemble des mécanismes de l'UE visant à garantir la sécurité et l'efficacité des vaccins;
9. RAPPELLE le règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 851/2004 instituant un Centre européen de prévention et de contrôle des maladies<sup>19</sup> et SE FÉLICITE par ailleurs du rôle global et de la contribution générale de l'ECDC, y compris pour ce qui est de faciliter la lutte contre la mésinformation et la désinformation en matière de vaccination et d'accroître la confiance dans les vaccins, avec par exemple des cours d'apprentissage en ligne sur la manière de lutter contre la mésinformation en ligne sur la vaccination<sup>20</sup>;
10. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le programme "L'UE pour la santé", qui contribue de manière ambitieuse à la prévention des crises à l'échelle de l'Union et au niveau transsectoriel, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration des taux de couverture vaccinale dans les États membres, notamment en fournissant des fonds disponibles pour des campagnes de sensibilisation et des activités de communication ciblant à la fois le grand public et des groupes spécifiques, dans le but de prévenir et de combattre la réticence à la vaccination, la mésinformation et la désinformation;
11. SE FÉLICITE des actions d'Horizon 2020 visant à lutter contre la mésinformation sur les vaccins et de la mise au point d'outils permettant d'améliorer la couverture vaccinale, ainsi que des actions d'Horizon Europe visant à fournir des éléments probants pour mieux lutter contre la mésinformation et la désinformation;
12. ACCUEILLE FAVORABLEMENT le programme pour la vaccination à l'horizon 2030<sup>21</sup>, publié par l'OMS le 1<sup>er</sup> avril 2020, qui vise à lutter contre la réticence à la vaccination en élaborant des stratégies solides et innovantes pour atténuer la mésinformation sur les vaccins et réduire sa propagation et ses effets négatifs;

---

17 <https://www.ecdc.europa.eu/en/news-events/ecdc-launches-report-countering-online-vaccine-misinformation-eueea>

18 <https://vaccination-info.eu/fr>

19 2020/0320(COD)

20 Mésinformation (europa.eu)

21 <https://www.who.int/fr/publications/m/item/immunization-agenda-2030-a-global-strategy-to-leave-no-one-behind>



13. INSISTE sur la nécessité d'une analyse constante et d'une communication publique permanente sur les risques individuels et les avantages de la vaccination dans différents groupes à risque et parmi ceux dont les sources d'information sont insuffisantes, par exemple en raison de difficultés sociales, culturelles ou linguistiques;
14. INVITE LES ÉTATS MEMBRES À:
- se servir de l'expertise interdisciplinaire (faisant intervenir des experts en santé publique, des experts en santé numérique, des spécialistes de la communication, des experts des médias sociaux et des experts du comportement) pour amplifier les efforts visant à lutter contre la désinformation et la désinformation sur les vaccins et à appliquer une approche plus déterminée, fondée sur des données probantes et plus stratégique aux communications sur les vaccins, avec des messages harmonisés entre les parties concernées;
15. INVITE LA COMMISSION À:
- sans faire double emploi avec des initiatives existantes et en réduisant au minimum la charge administrative pesant sur les États membres, mettre en place un forum d'experts sur la réticence à la vaccination afin de constituer une plateforme permettant de réunir des experts de tous les domaines concernés dans le but de mener des discussions, d'échanger les bonnes pratiques, de donner suite aux activités de l'action commune en faveur de la vaccination au-delà du projet proprement dit et, en particulier, de faciliter et d'accélérer la communication avec les agences de l'UE pour fournir des orientations sur la manière d'accroître les taux de couverture vaccinale dans toute l'Union européenne;
  - renforcer, pour autant que de besoin, la coordination entre les politiques de l'UE en matière de vaccination et celles de lutte contre la désinformation afin de favoriser une approche globale plus efficace, notamment en publiant une communication de la Commission sur la lutte contre la réticence à la vaccination;
  - en collaboration avec l'ECDC, fournir aux États membres, sur demande, des recommandations et des lignes directrices sur mesure non contraignantes quant à la manière de lutter contre la réticence à la vaccination en tenant compte des particularités nationales;
  - dispenser des conseils, à la demande des États membres, aux responsables des programmes nationaux de vaccination dans les États membres, sur l'utilisation de tous les programmes et instruments pertinents de l'UE pour des campagnes de vaccination ciblées et sur la manière d'évaluer ces campagnes;

16. INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION À:

- mettre en place des possibilités de formation (formations sur la communication et les médias sociaux) afin de permettre aux professionnels de la santé et aux experts en communication dans le domaine de la santé d'être plus familiers des techniques et outils efficaces pour lutter contre la mésinformation et la désinformation sur la vaccination, y compris en ligne, dans le but d'élaborer des stratégies de communication ou d'assurer une communication efficace entre les professionnels de la santé et les citoyens sur les avantages de la vaccination (prise de décision partagée), en associant la coalition pour la vaccination et les associations d'étudiants et de professionnels dans le domaine de la santé au niveau national;
- promouvoir des activités de sensibilisation aux avantages de la vaccination, notamment par l'intermédiaire de partenariats avec le secteur de l'éducation, des partenaires sociaux et d'actions ciblant les médias, tout en mettant particulièrement l'accent sur les responsabilités et le rôle des plateformes de médias sociaux;
- soutenir des politiques nationales qui garantiront la fourniture de services de vaccination équitables, accessibles et attrayants à toutes les personnes éligibles, en veillant à ce que la vaccination ne devienne pas une occasion manquée.

## **Renforcement de la coopération de l'UE en préparation aux défis à venir: s'appuyer sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés**

17. CONSTATE que la pandémie de COVID-19 a eu une incidence significative et sans précédent sur les politiques de vaccination aux niveaux européen et national. Bien que, dans certains États membres, l'acceptation des vaccins contre la COVID-19 ait été élevée, elle n'a pas été suffisante dans de nombreux autres. La pandémie a également accéléré la mise au point de nouveaux outils et solutions sur lesquels l'UE peut s'appuyer pour encourager la coopération en matière de stratégies et de programmes de vaccination;
18. SOULIGNE les avantages d'une coopération renforcée au niveau de l'UE en matière de lutte contre la méfiance à l'égard des vaccins et d'encouragement de la vaccination; sachant que des approches sensiblement différentes, bien que fondées sur les mêmes données scientifiques, peuvent, dans certains cas, avoir une incidence négative sur la confiance du public dans la vaccination;
19. RAPPELLE le règlement (UE) 2021/953 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2021 relatif à un cadre pour la délivrance, la vérification et l'acceptation de certificats COVID-19 interopérables de vaccination, de test et de rétablissement (certificat COVID numérique de l'UE), qui a été un grand succès pour l'UE;
20. RAPPELLE la stratégie de l'UE concernant les vaccins visant à accélérer la mise au point, la fabrication et le déploiement de vaccins contre la COVID-19, présentée par la Commission le 17 juin 2020, qui a permis aux États membres d'acquérir conjointement des vaccins contre la COVID-19 et de garantir un accès rapide à ceux-ci;
21. SE FÉLICITE de la création de l'Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA), qui devrait s'employer à améliorer la préparation et la réaction en cas de menaces transfrontières graves dans le domaine des contre-mesures médicales et, ce faisant, devrait coopérer étroitement avec les États membres. Il convient de veiller à relever les défis liés à l'approvisionnement en contre-mesures médicales;

22. NOTE que la mobilité internationale et les migrations se sont accélérées, de sorte que la coopération dans le domaine de la vaccination devrait toujours avoir une dimension mondiale;
23. RAPPELLE la communication de la Commission intitulée "Accueil des personnes fuyant la guerre en Ukraine: préparer l'Europe à répondre aux besoins" adoptée le 23 mars 2022, qui souligne la nécessité d'accroître la couverture vaccinale des Ukrainiennes et Ukrainiens déplacés, en accordant une attention particulière aux programmes de vaccination des enfants;
24. RAPPELLE les lignes directrices de l'ECDC sur les considérations opérationnelles en matière de santé publique pour la prévention et le contrôle des maladies infectieuses dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine ("Operational public health considerations for the prevention and control of infectious diseases in the context of Russia's aggression towards Ukraine") publiées le 8 mars 2022;
25. SOULIGNE que d'autres questions et crises mondiales devraient également avoir une incidence sur l'apparition de maladies infectieuses dans l'UE, en particulier le changement climatique, qui est susceptible d'accroître la transmission de l'encéphalite à tiques et d'autres maladies vectorielles, telles que la fièvre du Nil occidental ou la dengue;
26. RECONNAÎT le travail accompli par le réseau européen de réglementation des médicaments en ce qui concerne les vaccins, garantissant la qualité, l'efficacité et la sécurité des médicaments dans l'Union européenne. Le travail du réseau de réglementation implique la mise en réseau de chercheurs, l'évaluation comparative et une collaboration étroite entre les autorités nationales compétentes, ce qui contribue à des connaissances scientifiques approfondies en matière de vaccins et accroît la fiabilité pour la population européenne;
27. INVITE LES ÉTATS MEMBRES À:
  - promouvoir des campagnes de vaccination des adultes afin de fournir une protection contre les maladies infectieuses transmissibles susceptibles d'engendrer de graves conséquences, telles que la rougeole, la diphtérie, le tétanos ou la poliomyélite;
  - poursuivre les campagnes de vaccination des enfants et fournir une protection contre les maladies infectieuses transmissibles aux enfants qui ne sont pas encore protégés par la vaccination, c'est-à-dire mener des campagnes de vaccination de rattrapage;

- soutenir la transformation numérique des systèmes de santé et étudier la possibilité de développer la capacité des établissements médicaux à stocker des informations électroniques sur le statut vaccinal des citoyens;
- constituer et maintenir un niveau adéquat de personnel soignant capable de réagir rapidement et efficacement en cas de menaces sanitaires, et améliorer la couverture vaccinale des professionnels de la santé en tant que bonne pratique sanitaire pour le grand public;
- promouvoir l'éducation à la santé et l'autodidaxie en matière de santé tout au long de la vie;

28. INVITE LA COMMISSION À:

- tout en garantissant la protection des données de santé, étudier la valeur ajoutée de l'interopérabilité des systèmes d'information (infra)nationaux en matière de vaccination et les possibilités de surmonter les obstacles juridiques et techniques à celle-ci, où il y en a, grâce aux perspectives offertes par les mécanismes d'échange transfrontière de données de santé existants ou futurs, et étudier la valeur ajoutée d'une version numérique des certificats de vaccination, en tenant compte de l'expérience acquise avec les infrastructures numériques européennes et d'autres outils existants, tels que le certificat international de vaccination ou de prophylaxie;
- accorder une attention particulière à la recherche et à l'innovation et examiner les possibilités de soutenir la mise au point de nouveaux vaccins contre les menaces posées par des maladies infectieuses (ré)émergentes, en se concentrant spécifiquement sur les maladies vectorielles;
- inviter l'ECDC à mettre à jour ses orientations en matière de santé publique concernant les examens de santé et la vaccination contre les maladies infectieuses chez les migrants nouvellement arrivés au sein de l'UE/EEE, en tenant compte des lignes directrices nationales existantes en matière de santé publique;

29. INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION À:

- élaborer, sur la base des bonnes pratiques et de l'expérience acquises grâce à l'outil "Bazaar" mis au point pour les besoins du comité de pilotage sur la passation des marchés en matière de vaccins contre la COVID-19, une base de données virtuelle destinée à faciliter l'échange, sur une base volontaire, d'informations sur les excédents et les pénuries éventuels de vaccins essentiels, permettant ainsi les reventes ou les dons éventuels entre États membres;
- faire usage des possibilités de passation conjointe de marchés de vaccins, le cas échéant, tout en tenant compte des menaces transfrontières graves pour la santé reconnues au niveau de l'Union et des besoins réels des États membres;
- soutenir le réseau européen de réglementation des médicaments au moyen d'un mécanisme flexible et doté de ressources suffisantes pour consolider ses travaux et garantir la pérennité de la contribution du réseau à long terme.

---